



Relevé d'embarquement en ligne pour l'année 2022-2023

Où se trouve le relevé d'embarquement ?

À compter du **24 août 2022**, tous les renseignements relatifs au transport scolaire de votre enfant seront disponibles exclusivement sur le [Portail Parents](#).

Vous y trouverez notamment les informations suivantes: **numéro d'autobus, heure et lieu d'embarquement**.

Il peut arriver que les informations changent en fonction des besoins. Il est donc important d'aller vérifier de nouveau sur le Portail Parents quelques jours avant la rentrée afin que votre enfant détienne la dernière version du relevé d'embarquement au moment de son premier trajet.

IMPORTANT : Le relevé d'embarquement sert de preuve d'accès au transport. Le conducteur peut demander à votre enfant de le lui montrer lors des premiers jours. Il est donc important qu'il l'ait en main.

Comment s'inscrire au Portail Parents?

Si vous n'êtes pas inscrit au Portail Parents, rendez-vous à [Portail Parents](#) pour créer votre profil. Vous devez vous assurer que l'**adresse courriel** que vous choisissez pour vous inscrire au Portail Parents est **exactement la même** que celle qui figure sur les documents que vous avez transmis à l'école de votre enfant.

Si ce n'est pas le cas, vous recevrez un message d'erreur et vous ne pourrez pas vous inscrire au Portail Parents. Il faudra alors communiquer avec l'école pour confirmer vos coordonnées, ce qui pourrait occasionner un délai pour votre inscription.

[cliquer ici](#).

Comment faire une demande de transport scolaire?

Le transport scolaire est offert gratuitement aux élèves qui ont droit à des **places régulières** en fonction de la [Politique relative au transport scolaire](#) du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Les élèves inscrits dans certains programmes particuliers sont admissibles au transport scolaire. Par ailleurs, si l'école fréquentée par l'élève n'est pas celle désignée selon son lieu de résidence, des frais de 199 \$ pour un élève ou de 224 \$ par famille (plus d'un élève fréquentant l'un de ces programmes) s'appliqueront. Les programmes visés sont les suivants :

- Programme d'éducation intermédiaire (PEI);
- Concentration Langues et communication;
- Concentrations sportives et artistiques;
- Programme Sports-études;
- Programme Langues et Multimédia.

De plus, les élèves inscrits au **programme Sports-études** et dans les concentrations sportives et artistiques qui résident à l'intérieur du secteur de l'école fréquentée, ont également droit au transport scolaire vers les plateaux d'entraînement. Toutefois, des frais de 88 \$ pour un élève ou de 98 \$ par famille (plus d'un élève fréquentant le programme **et** plus d'un élève qui réside à l'intérieur du secteur de l'école) s'appliqueront. Ces frais visent à assumer le coût du transport scolaire de l'école vers les plateaux d'entraînement à l'heure du midi.

Qu'est-ce qu'une place disponible?

C'est une place demeurée libre dans un parcours d'autobus existant après que les places des élèves ayant droit au transport aient été attribuées.

Lorsque les places ont été attribuées à tous les élèves qui ont droit au transport, les parents qui le souhaitent peuvent faire une demande de place disponible (demande sans frais) pour leur enfant.

IMPORTANT : Les places disponibles sont octroyées en fonction des parcours existants. Aucun ajout ni aucune modification aux circuits réguliers du transport ne seront acceptés.

Qui peut demander une place disponible (formulaire « B »)?

- A. **2^e adresse** – L'élève a besoin d'être transporté sur une base régulière (5 jours par semaine pendant toute l'année scolaire) à une autre adresse que celle de son lieu de résidence officiel;
- B. **Choix d'école** – L'élève fréquente une autre école que celle de son secteur;
- C. **En deçà des seuils établis** – L'élève réside à l'intérieur des distances désignées dans la politique relative au transport scolaire, mais à plus d'un kilomètre de l'école.

Comment faire une demande pour une place disponible?

1. **Compléter le formulaire « B »** sur le site www.csdhr.qc.ca à la section *Transport scolaire* / **Formulaire B**;
2. **Vérifier que l'adresse de résidence inscrite sur le formulaire « B » soit la même que celle transmise** à l'école de votre enfant. Si vous avez déménagé, il est très important de mettre à jour vos coordonnées auprès du secrétariat de l'école fréquentée par votre enfant;
3. Si la demande est refusée, une technicienne du service du transport scolaire communiquera avec le parent. Si celle-ci est acceptée, le parent doit consulter le [Portail Parents](#).

Pour toute question relative au transport scolaire, communiquez avec nous à l'adresse suivante : catransport@csdhr.qc.ca ou composez le 450 359-6411, poste 7223. Vous pouvez également visiter la section *Transport scolaire* sur le site du Centre de services en cliquant sur le lien suivant : www.csdhr.qc.ca.

Bonne rentrée scolaire 2022-2023!